



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 10 décembre 2013

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 19h00

Appel: 48 membres présents, 5 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Olivier Barras
	Robin Davies
	Christian Hay
	Francine Truc Brenneisen
	Aude Weber Mayerat
Non Excusés	
	René-Philippe Charton
	Jamal Laksiri

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 21.
Réponse à la motion Paley & consorts: "Pour un financement des investissements 2013-2018".
4. Préavis municipal N° 51 – Budget de fonctionnement 2014 – Rapport de la commission et prise de décision.
5. Préavis municipal N° 52 – Demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR) – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
6. Proposition de Olivier Barras & consorts concernant la fiche d'endettement pour les investissements.
7. Associations intercommunales.
8. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 19h00 par la Présidente qui débute par l'assermentation d'une nouvelle conseillère, Mme Véronique Perrelet en remplacement de Mme Isabelle Guisan (PSRV). Ensuite elle propose un ordre du jour modifié par le déplacement de la "Réponse à la motion Paley & consorts" au point 6 afin qu'il soit traité séparément et qu'une décision soit prise, ainsi qu'avec un nouveau point pour la nomination d'un délégué et d'un suppléant pour le SDIS de l'Etraz. Le nouvel ordre du jour soumis à l'approbation des conseillers est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013.

Le procès-verbal est accepté, après quelques modifications de texte, à l'unanimité.



2. Communications de la Présidente.

La Présidente précise que la liste des objets ouverts est modifiable en tout temps, et elle remercie les conseillers concernés de bien vouloir lui communiquer toute modification ou ajout à y apporter.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard évoque une découverte récemment effectuée dans la Grand Rue; il s'agit de pavés se trouvant à 1m 50 de profondeur à l'entrée de la ruelle des Halles; c'est la suite de ce qui a été découvert en mars 2012 (pieux et pavés). Une frise romaine a également été mise au jour. Le chantier a été arrêté durant 2 jours et va reprendre, d'autres éléments probants n'ayant pas été trouvés. Les travaux, qui reprendront le 13 janvier, verront 4 équipes travailler simultanément, ceci sous réserve d'éventuelles découvertes archéologiques supplémentaires. Le planning précis des travaux est téléchargeable depuis le site internet de la commune. Des plans sous forme de flyers seront remis aux commerçants pour une distribution par le biais des commerces; ceux-ci donneront une bonne indication des zones de parcage à utiliser.

4. Préavis municipal N° 51 – Budget de fonctionnement 2014 – Rapport de la Cofin et prise de décision.

Mme Gentile, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport amendé, puis la présidente ouvre la discussion sur chaque amendement.

Amendement 1

M. Goël entend juste donner quelques informations et relève que le PIR ayant été abandonné, le montant en question ne sera pas dépensé en 2014. D'ailleurs la Cofin l'a supprimé du budget, ce qui ne pose pas de problème à la Municipalité.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité.

Amendement 2

Sans intervention, la présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité.

Amendement 3

M. Goël a transmis à la Cofin le détail des comptes concernant la déchetterie et le ramassage des ordures, et en ce qui concerne le ramassage des ordures, on était au 30 septembre au-dessous de la moyenne. Il suppose que la Cofin a réalisé une étude pour estimer qu'il était possible de retirer Fr. 60'000.- au traitement des ordures, mais il faut savoir que des factures y relatives vont encore parvenir à la commune en 2014, factures qui devront être honorées.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité.

La présidente ouvre alors la discussion sur le fond.

Mme Choulât Pugnale, à propos du chapitre "Forte diminution de la réserve du Service des eaux" aimerait savoir ce que recouvre le fait de "regrouper les comptes affectés Eau et Gaz".

Le syndic explique que l'eau potable est passée au SIDERE et qu'au niveau des Services Industriels il reste l'épuration des eaux pour laquelle des taxes sont prélevées, le raccordement des nouvelles constructions et l'épuration, soumises à des taxes également, ainsi que la fourniture de gaz. Le compte du gaz est bénéficiaire avec une assez grande marge. De gros investissements doivent être consentis aujourd'hui pour les canalisations à la Grand Rue, pour le gaz et le séparatif eaux claires-eaux usées. Beaucoup d'investissements ont été faits également sur l'avenue de la Gare, et le Pré du Gaud par exemple. Tous ces montants investis pour les canalisations et pour le séparatif, on les amortit. Avec la taxe d'épuration prélevée qui sert aussi à payer le fonctionnement de la station d'épuration et les taxes de raccordement, on ne couvre pas les investissements alors



qu'on est bénéficiaire sur le réseau du gaz. Pour équilibrer les comptes il ne serait pas judicieux d'augmenter les taxes d'épuration et de raccordement. Plutôt que de baisser le prix du gaz et d'augmenter celui de l'épuration et des raccordements, il faut considérer les SI dans leur ensemble et équilibrer les comptes. C'est une idée qui sera encore à discuter avec la Cofin.

Mme Choulat Pugnale demande si on a le droit de procéder ainsi.

M. Goël précise qu'il n'y a pas de directive de l'Etat pour l'affectation de ces comptes. Au niveau comptable on pourrait très bien avoir un compte SI avec une balance interne à ce compte.

Mme Choulat Pugnale aimerait des certitudes quant au bien-fondé de cette idée car elle n'en comprend pas bien le principe... y aurait-il de l'eau dans le gaz?

M. Goël relève que ces dernières années la réserve sur les taxes d'épuration a fondu; on connaît les investissements et ce que l'on doit amortir et ce compte sera en négatif de façon significative. Lorsque la proposition définitive sera présentée, toutes les garanties seront données pour ce regroupement. Il sera indiqué à la Cofin les postes pour lesquels il est pressenti qu'un déficit est possible pour les prochaines années, l'objectif étant d'en discuter.

M. Paley aimerait savoir comment le montant du prélèvement dans la réserve, p.22, poste 2300.4803, est calculé par rapport au montant d'un million environ. Ceci aurait dû être noté dans le rapport de la Cofin.

M. Théodore répond que le compte en question fait l'objet d'un commentaire en page 64.

M. Goël complète en expliquant qu'à ce jour on effectue des amortissements importants sur les bâtiments réalisés et que dans les comptes il y a de très grosses réserves pour les bâtiments, des réserves affectées et des réserves générales. Comme indiqué dans les commentaires, il y a un prélèvement sur cette réserve affectée 9282.0 "Fonds de réserve pour investissements futurs" créée en 2008 par la Municipalité selon les vœux de la Cofin. Cette réserve est de 14 mios.

M. Paley se demande pourquoi le compte "participation au réseau de l'AJERE" (poste 7100.3654.2) augmente de Fr. 400'000.- ou de 40% ainsi que relevé par la Cofin. Quels sont les explications d'une telle hausse, y a-t-il des prestations supplémentaires, salaires plus élevés, ou autres?

M. Jaquet explique que cette augmentation est essentiellement due à la création de places supplémentaires en crèches, en unités d'accueil pour écoliers, de location de locaux et d'engagement de personnel ainsi qu'à la suppression de subventions de démarrage.

Mme Rea, à propos de la commission d'intégrations suisses-étrangers, remarque qu'en 2013 il y avait des charges de Fr. 8'000.- et qu'en 2014 cette somme passera à Fr. 20'000.- Pourquoi un tel écart?

Mme Byrne Garelli fait remarquer que la Cocise a beaucoup travaillé en 2012, puis en 2013 en formant plusieurs groupes de travail afin de développer des projets qui devaient être soumis à la Municipalité. Cinq projets ont été préparés; cours de français pour personnes allophones; aide administrative pour étrangers; centre multiculturel à la salle communale avec diverses soirées; fête internationale; exposition de photographies sur les quais "je suis rollois-e" et conférences destinées aux expatriés pour une meilleure intégration. La Municipalité a décidé de retenir 4 projets; aide administrative, cours de français, fête des voisins et conférences. Ces projets ont bien sûr un coût qui a impacté le budget, et des subventions sont demandées au Bureau de l'Intégration du canton de Vaud. Les projets pourraient concrètement débuter dès janvier 2014.

Mme Safi a regroupé les sommes dépensées en téléphonie réparties dans différents comptes, et est parvenue au montant de Fr. 51'560.-, montant qu'elle trouve élevé. Elle se demande si la Municipalité a des accords avec des opérateurs.

M. Goël informe que ce montant a été discuté avec Swisscom; par ailleurs, il y a énormément de connexions dans les bâtiments, pour les services de la voirie, des téléphones portables, des comptes sécurisés avec alarme, etc...



M. Théodore estime que cette question devrait être traitée par la Commission de gestion afin de détailler cet objet.

M. Hochstrasser, à propos de la déchetterie dont le revenu 2014 est évalué à Fr. 115'000.-, demande, au vu de l'augmentation du recyclage qui doit représenter une certaine valeur, pourquoi ce montant n'est pas supérieur?

M. Echenard explique que dans les Fr. 115'000.- se trouve la participation de Gilly (Fr. 85'000.-) ainsi qu'un remboursement de tiers (papier, carton, fer, verre). La déchetterie de Rolle est soumise à un forfait, et a connu une augmentation de toutes ses dépenses; mais comme ce contrat sous forfait a été signé, qu'il y ait peu ou beaucoup de marchandise, le montant dû est le même, tant mieux pour les rollois. L'entreprise Desa gère la déchetterie, et c'est à eux de la valoriser au mieux. Si la déchetterie s'étend avec d'autres communes environnantes, les revenus augmenteront ce qui diluera la participation rolloise.

M. Peter aimerait savoir quelle est la durée de ce forfait?

M. Echenard ne peut pas apporter de réponse ce soir, mais informe que la commune assume le transport des bennes.

M. Hochstrasser se demande ce qui rapporte le plus, qui encaisse l'argent, est-ce que l'on se rend compte de ce que ça peut réellement rapporter, n'y aurait-il pas une plus grande entrée de revenus à ce niveau-là?

M. Echenard explique que la valorisation des déchets est un métier qui demande des ressources et quand la commune de Rolle a mis en place la déchetterie en juillet 2008, elle a engagé l'entreprise Desa pour la gérer. Il veut bien le faire depuis le service technique, mais il faudra lui accorder des ressources en personnel. Une étude est en cours pour l'agrandissement de la déchetterie et pour les containers enterrés dans la commune, et l'année prochaine tout pourra être remis à plat et discuté.

M. Hochstrasser, à propos de la facture sociale, trouve que la différence d'environ Fr. 500'000.- entre les budgets 2013 et 2014 est conséquente et il se demande ce qui justifie une telle augmentation.

M. Goël explique que les montants que l'on doit mettre au budget 2014 sont reçus directement de l'Etat, et les chiffres y sont posés tels quels. En 2014 on va payer des montants trimestriels puis il y aura un décompte de l'Etat pour une ristourne ou un complément à payer.

La présidente ferme la discussion sur le fond et ouvre la discussion centre par centre.

La présidente ferme la discussion sur les centres et procède au vote sur le budget amendé dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 51 de la Municipalité du 14 octobre 2013,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2014 amendé de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de Fr. 203'101.-.

Le **Préavis N° 51** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 10 décembre 2013



5. Préavis municipal N° 52 – Demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR) – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Gigon, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions de son rapport, puis M. Théodore, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions de son rapport, identiques à celles du rapport de la commission ad hoc. La présidente ouvre ensuite la discussion sur le fond.

Sans interventions, la présidente clôt aussitôt la discussion pour passer au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 52 de la Municipalité du 11 octobre 2013,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc et de la Cofin chargées d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1.- D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle.
- 2.- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 291'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux sous réserve de l'acceptation du Conseil intercommunal de la subvention du Conseil régional, soit Fr. 178'000.- à déduire de cette somme.
- 3.- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 291'000.- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte 1800.5010.3 "réalisation de carrefours en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle".
- 4.- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense (part nette à la charge de Rolle: Fr. 104'000.-, sur une période de 5 ans.

Le **Préavis N° 52** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 10 décembre 2013

6. Réponse à la motion Paley & Consorts "Pour un financement des investissements 2013-2018".

La présidente ouvre la discussion sur cette proposition.

M. Roland constate que le Conseil a été longtemps tenu dans l'ignorance financière par la Municipalité et d'une certaine manière par la Cofin, ceci quasiment dès le début de la législature. A présent une planification financière a été transmise, qui après lecture, ne semble pas être totalement complète; des éléments manquent et il y a des imprécisions. Il est personnellement d'accord avec la forme du rapport mais son contenu le dérange beaucoup. La seule véritable adjonction est une deuxième augmentation de 4 points, mais on ne sait pas où on va s'arrêter avec ces points, donc on part du principe qu'il y aura une augmentation d'impôts, ceci sans alternative proposée. La Municipalité proposera l'augmentation et le Conseil l'acceptera ou pas et finalement c'est le peuple qui en décidera par une éventuelle votation. Sa question est donc de savoir, au cas où cette augmentation d'impôts ne serait pas acceptée, ce qui se passerait au niveau des investissements et des comptes consolidés?

M. Goël explique que l'on n'est pas en train de voter l'augmentation des impôts et que la motion a simplement poussé la Municipalité à se doter d'un outil de planification efficace. Son choix est



finalément tombé sur le système Phisa Plan, utilisé par une dizaine de communes actuellement, qui est un très bon outil permettant d'entrer les exercices passés, le budget 2014, tous les investissements et amortissements et en perspective pour les 5 prochaines années les investissements futurs. Ces paramètres permettent de constater que si l'on estime une augmentation de la population de 1'000 habitants dans les 5 prochaines années, on voit les rentrées financières que cela représente et on voit qu'on n'aura pas la possibilité d'amortir l'ensemble et d'avoir une marge d'autofinancement. La démonstration faite à 4 points d'impôts rejoint la discussion avec l'ASPAIRE à propos de l'investissement pour les écoles des 11 communes, selon les simulations pour les nouveaux bâtiments; elle a démontré que cela représente une moyenne pour l'ensemble des communes d'environ 4 points d'impôts. Il revient sur le sujet de la votation populaire évoqué par M. Roland qui est un cas de figure possible en cas d'augmentation du taux d'imposition, mais il faut savoir aussi quels sont les besoins et les investissements nécessaires pour la commune pour les écoles, les crèches-garderies, la Grand Rue, et l'ensemble des travaux qui n'ont pas été faits et qu'il faut assumer à présent. Il signale qu'à Lausanne, les contribuables paient 20 points d'impôts de plus qu'à Rolle et il faut comprendre qu'aujourd'hui la commune doit investir pour le futur, et pour les 2000 nouveaux habitants arrivés depuis quelques années. Il émet le vœu que la Cofin soit complète et performante et regrette la politique de la chaise vide de M. Paley. Cette commission doit être forte et apte à discuter de tous les points qui la concernent. Il est confiant à ce propos car la Municipalité est ouverte à la discussion et des solutions ne peuvent qu'être trouvées.

M. Peter informe que la Commission des finances a travaillé depuis le mois d'août et que 84 questions ont été posées à la Municipalité. En tant que commission permanente, elle se réunit tous les mardis et assume ses responsabilités. A la page 2 de son rapport se trouve un commentaire sur Phisa Plan et il est lui-même convaincu de ce système.

M. Paley est content de constater que la Municipalité montre enfin ses vraies intentions, l'augmentation d'impôts. Il revient sur l'étude car il y manque certains projets qui ont disparu comme Rodéo pour lequel la Municipalité entend recourir au Tribunal Fédéral. Sur les charges qui y figurent il n'y a qu'un seul tableau pour les charges d'amortissement et il demande s'il y a aussi les charges d'exploitation de ces investissements. Il remarque qu'en été il a été dit que tout va bien, en automne il a été dit qu'on n'arrive plus à payer le collège, en hiver il est dit que c'est 5 points et au printemps il sera dit que c'est 10 points. Il aimerait que cette étude soit bien faite jusqu'au bout, qu'elle comprennent tout et qu'elle propose des alternatives, pas seulement une seule au sujet des impôts, mais un choix. Il recommande aux conseillers de refuser cette réponse.

La présidente clôt le débat et passe au vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité à la motion Paley & Consorts. Le vote montre que cette réponse est acceptée à la majorité.

7. Proposition de Olivier Barras & consorts concernant la fiche d'endettement pour les investissements.

La présidente ouvre la discussion sur cette proposition.

M. Théodore explique que M. Barras a amené cette proposition à la Cofin qui l'a estimée intéressante par souci de transparence et pour avoir un point de situation lors de chaque votation. C'est également un outil destiné aux commissions ad hoc pour qu'elles puissent se prononcer en toute connaissance par rapport à l'impact financier des préavis. Il ne s'agit en aucun cas d'un acte de défiance envers la Municipalité.

La présidente précise que le bureau estime cette proposition tout à fait recevable.

M. Goël présente le tableau qui avait été établi pour la Grand Rue lors du crédit de 14 mios. Lors d'une discussion avec un Municipal de Gland le 14 mars 2013, il a été dit qu'un tel tableau était présenté pour chaque investissement. De là est venue l'idée, et le 22 mars 2013 le boursier a élaboré le présent tableau pour le financement de la Grand Rue, tableau qui a été envoyé pour information le 25 mars 2013 à M. Barras alors président de la Cofin. C'est un tableau intéressant



avec le préavis, mais qui ne donne pas tous les éléments nécessaires pour se rendre compte des amortissements dans le temps et ce qu'ils représentent vis à vis des autres amortissements. C'est une vision instantanée de l'objet avec des montants d'amortissement, des montants déjà dépensés, sans être une vraie planification financière. Si la demande de la Cofin est que ce type de tableau soit joint aux objets d'une certaine importance, la Municipalité est tout à fait d'accord d'y accéder.

La présidente ouvre la discussion sur le fond de la proposition.

M. Walter est tout à fait d'accord sur le fond de la proposition, mais pas sur la forme car selon le règlement du Conseil, une proposition n'existe pas en tant que telle. Comment cet objet peut-il être traité?

La présidente lit l'article 56c du règlement, "Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative – en proposant lui-même un projet de règlement ou un projet de décision du Conseil", en vertu duquel le bureau accepte cette proposition.

M. Paley estime que le fond est bon et que l'on commence à se poser des questions, mais il ne trouve toujours pas les dépenses opérationnelles; ce document mériterait donc des améliorations sur la présentation et l'ajout de quelques informations.

M. Buvelot suit le syndic dans sa réflexion quant à ce document important, qui est une photographie de l'état présent d'un investissement et de ses conséquences sur les finances de la Commune. Ce n'est bien sûr pas un document complet de planification financière.

La présidente clôt le débat et passe au vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité à la proposition Olivier Barras & Consorts. Le vote montre que cette réponse est acceptée à l'unanimité.

8. Associations intercommunales.

La présidente procède à la désignation d'un délégué et d'un suppléant pour le SDIS de l'Etraz.

M. Maeder est proposé en tant que délégué, mais pas de proposition pour le suppléant pour lequel la désignation peut intervenir ultérieurement. La candidature de M. Maeder est approuvée par acclamations.

M. Charmillot donne quelques informations suite à la séance de l'ASPAIRE du 27 novembre. Avec l'introduction de la LEO depuis la rentrée d'août 2013, les charges concernant les classes 7 et 8 sont intégrées dans le primaire. Les travaux de rénovation du Martinet ABC ont permis une baisse circonstancielle des frais d'entretien et des charges de chauffage. A ce sujet il est à relever que la décision de faire l'ensemble des travaux en une seule fois était très judicieuse. Les coûts liés à ces travaux sont intégrés au mode de financement accepté à l'unanimité lors de la séance du 25 septembre 2013 avec un système péréquatif innovateur. Les conditions négociées pour l'emprunt sont très bonnes. Les dépenses d'investissement sont inférieures au crédit d'investissement voté. Les classes du Martinet sont équipées avec des tableaux interactifs, pour le primaire, un montant est prévu pour le matériel média. L'ensemble des classes sera ainsi équipé avec du matériel performant pour élèves et enseignants. Le projet de budget 2014 a été accepté à l'unanimité sans amendement. Un dossier pour le poste de secrétaire a été retenu pour une entrée en fonction le 1^{er} janvier 2014. Les résultats de l'enquête sur les besoins en matière d'accueil des enfants figurent sur le site internet de l'ASPAIRE.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Micello aimerait, pour plus de clarté, connaître le résultat exact de chaque votation avec le décompte des voix, et pas seulement la mention de majorité pour ou contre.

Mme Safi demande ce qu'il en est de l'entreprise Cisco qui ne figure pas sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation Ehrwein/Théodore.



M. Goël explique que cette entreprise ne figure pas sur la liste car elle n'est pas exempte d'impôts.

Mme Rea revient sur le sujet de la patinoire car Mme Truc a trouvé une patinoire synthétique d'une durée de vie de 12 ans pour laquelle l'investissement serait de Fr. 60'000.-. Pour que ce projet de patinoire puisse voir le jour sans qu'il en coûte à la Commune, des sponsors vont être cherchés. Il faudra aussi trouver un surveillant. Elle est en outre allée voir la patinoire du château de Coppet où le prix de l'entrée est de Fr. 3.- ou sur abonnement. D'autres patinoires proposent l'entrée gratuite. Les personnes impliquées vont faire leur possible pour que ce projet se concrétise en hiver 2014-2015.

Mme Tecon a elle aussi travaillé sur le sujet de la patinoire, un représentant de patinoire synthétique a été rencontré. Dans un premier temps la préférence va à la location afin de constater si le fonctionnement et la fréquentation sont optimaux et permettent une poursuite du concept. Par ailleurs on ne place pas une patinoire n'importe où; il faut un environnement convivial avec des décorations, une buvette, des bancs, un surveillant. La Municipalité planche sur ce concept dont les coûts ne seraient pas forcément ceux énoncés plus haut, et tout sera fait pour que la patinoire puisse ouvrir lors de la Fête de l'Avent 2014.

M. Lecoultre, sur un ton badin, demande à la Municipalité de ne pas oublier de faire savoir combien de points d'impôts coûtera cette patinoire.

M. Peter remercie la Municipalité pour l'invitation "Schenk", pour la soirée "Barcarolle", pour l'inauguration de la caserne des pompiers et pour la Fête de l'Avent qui fut une journée exceptionnelle.

Mme Beck aimerait attirer l'attention des conseillers sur les concerts donnés par l'ensemble vocal et instrumental de Rolle. Elle désire en faire la promotion car c'est une des sociétés locales qui est activement soutenue par la Commune. Pour ses 35 ans, l'ensemble interprète en première suisse l'Oratorio de Noël de Johann Heinrich Rolle à l'occasion de 3 concerts.

M. Hochstrasser déplore le nombre particulièrement élevé d'excréments canins là où de nombreux élèves passent pour se rendre à l'école. L'image ainsi donnée de la ville est déplorable. Le règlement de police stipule d'ailleurs que des amendes peuvent être infligées aux propriétaires de chiens et il devrait être appliqué.

M. Veyrassat constate que les pelouses autour du Château sont occupées par des manifestations, des forains, etc. Après leur départ, les pelouses sont le plus souvent un champ de labour et cela est un véritable problème. Obligation devrait être faite à ces occupants de rétablir les lieux tels qu'ils les ont trouvés, autant que possible.

Mme Rea souligne que les sapins et décorations de Noël dans la Grand Rue sont magnifiques.

La présidente lève la séance à 20h43.

Au nom du Conseil communal

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire